
Présidence : Finlande

706ème SÉANCE PLÉNIÈRE DU CONSEIL

1. Date : Jeudi 13 mars 2008

Ouverture : 10 heures

Suspension : 13 h 05

Reprise : 15 h 15

Clôture : 15 h 45

2. Président : M. A. Turunen
M. V. Vasara

3. Sujets examinés – Déclarations – Décisions/documents adoptés :

Point 1 de l'ordre du jour : RAPPORT DE L'ENVOYÉ SPÉCIAL
DU PRÉSIDENT EN EXERCICE,
M. L'AMBASSADEUR HEIKKI TALVITIE

Président, Envoyé spécial du Président en exercice, Slovénie-Union européenne (la Croatie et l'ex-République yougoslave de Macédoine, pays candidats ; l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, le Monténégro et la Serbie, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidats potentiels ; ainsi que l'Islande, pays de l'Association européenne de libre-échange, membre de l'Espace économique européen, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/207/08), Fédération de Russie, Moldavie (PC.DEL/225/08 OSCE+), Ukraine (PC.DEL/212/08 OSCE+), États-Unis d'Amérique (PC.DEL/214/08), Norvège (PC.DEL/215/08), Arménie, Turquie, Azerbaïdjan

Point 2 de l'ordre du jour : RAPPORT DU REPRÉSENTANT DE L'OSCE POUR
LA LIBERTÉ DES MÉDIAS

Président, Représentant de l'OSCE pour la liberté des médias (FOM.GAL/2/08/Rev.2), Slovénie-Union européenne (la Croatie et l'ex-République yougoslave de Macédoine, pays candidats ; l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine et le Monténégro, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidats potentiels ; ainsi que l'Islande et la Norvège,

pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/208/08), Biélorussie (PC.DEL/223/08 OSCE+), Canada (PC.DEL/219/08), Fédération de Russie, Kazakhstan, Ukraine (PC.DEL/213/08 OSCE+), États-Unis d'Amérique (PC.DEL/210/08), Azerbaïdjan, Arménie, Géorgie, Kirghizistan

Point 3 de l'ordre du jour : MISSION DE L'OSCE EN GÉORGIE

Président, Chef de la Mission de l'OSCE en Géorgie (PC.FR/6/08 OSCE+), Slovénie-Union européenne (les pays candidats, à savoir la Croatie, l'ex-République yougoslave de Macédoine et la Turquie ; l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine et le Monténégro, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidats potentiels ; ainsi que l'Islande, pays de l'Association européenne de libre-échange, membre de l'Espace économique européen, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/209/08), Moldavie (également au nom de l'Azerbaïdjan, de la Géorgie et de l'Ukraine) (PC.DEL/226/08 OSCE+), États-Unis d'Amérique (PC.DEL/211/08), Canada (PC.DEL/220/08), Fédération de Russie, Norvège (PC.DEL/216/08), Géorgie (PC.DEL/227/08 OSCE+)

Point 4 de l'ordre du jour : AFFAIRES COURANTES

Sanctions des États-Unis d'Amérique contre le consortium pétrochimique public biélorusse Belneftekhim : Biélorussie (annexe 1), États-Unis d'Amérique (PC.DEL/218/08), Slovénie-Union européenne

Point 5 de l'ordre du jour : DÉCISION RELATIVE AU THÈME ET AUX DATES
DU SÉMINAIRE SUR LA DIMENSION HUMAINE
À VARSOVIE

Président

Décision : Le Conseil permanent a adopté la Décision No 840 (PC.DEC/840) relative au thème et aux dates du Séminaire sur la dimension humaine à Varsovie ; le texte de cette décision est joint en annexe au présent journal.

Point 6 de l'ordre du jour : DÉCISION RELATIVE AUX DATES DE LA
RÉUNION SUR LA MISE EN ŒUVRE DES
ENGAGEMENTS CONCERNANT LA DIMENSION
HUMAINE

Président

Décision : Le Conseil permanent a adopté la Décision No 841 (PC.DEC/841) relative aux dates de la Réunion sur la mise en œuvre des engagements concernant la dimension humaine ; le texte de cette décision est joint en annexe au présent journal.

Point 7 de l'ordre du jour : DÉCISION RELATIVE AUX THÈMES POUR LA DEUXIÈME PARTIE DE LA RÉUNION SUR LA MISE EN ŒUVRE DES ENGAGEMENTS CONCERNANT LA DIMENSION HUMAINE

Président

Décision : Le Conseil permanent a adopté la Décision No 842 (PC.DEC/842) relative aux thèmes pour la deuxième partie de la Réunion sur la mise en œuvre des engagements concernant la dimension humaine ; le texte de cette décision est joint en annexe au présent journal.

Président (annexe 2), Fédération de Russie (également au nom de la Biélorussie) (annexe 3)

Point 8 de l'ordre du jour : DÉCISION RELATIVE AUX DATES DE LA CONFÉRENCE D'EXPERTS DE L'OSCE SUR LA COOPÉRATION INTERNATIONALE POUR LUTTER CONTRE LE TRAFIC DE DROGUES ILLICITES ET DE PRÉCURSEURS CHIMIQUES

Président

Décision : Le Conseil permanent a adopté la Décision No 843 (PC.DEC/843) relative aux dates de la Conférence d'experts de l'OSCE sur la coopération internationale pour lutter contre le trafic de drogues illicites et de précurseurs chimiques ; le texte de cette décision est joint en annexe au présent journal.

Point 9 de l'ordre du jour : DÉCISION SUR LA RÉVISION DE FIN D'ANNÉE DU BUDGET UNIFIÉ DE L'OSCE DE 2007

Président

Décision : Le Conseil permanent a adopté la Décision No 844 (PC.DEC/844) sur la révision de fin d'année du Budget unifié de l'OSCE de 2007 ; le texte de cette décision est joint en annexe au présent journal.

Point 10 de l'ordre du jour : RAPPORT SUR LES ACTIVITÉS DU PRÉSIDENT EN EXERCICE

- a) *Processus de sélection pour la nomination du Directeur du Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme (CIO.GAL/45/08 Restr.)* :
Président
- b) *Nomination par le Président en exercice d'un Envoyé spécial pour les questions électorales* : Président (CIO.GAL/46/08 OSCE+)

Point 11 de l'ordre du jour : RAPPORT DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

- a) *Annonce de la distribution du rapport du Secrétaire général (SEC.GAL/51/08 OSCE+)* : Directeur du Bureau du Secrétaire général
- b) *Situation financière à l'OSCE* : Directeur du Bureau du Secrétaire général (SEC.GAL/51/08 OSCE+)
- c) *Projet sur l'élimination de composants de propegol en Ukraine* : Directeur du Bureau du Secrétaire général (SEC.GAL/51/08 OSCE+)

Point 12 de l'ordre du jour : QUESTIONS DIVERSES

- a) *Publication des rapports annuels des États-Unis pour 2007 sur les pratiques en matière de droits de l'homme* : États-Unis d'Amérique (PC.DEL/217/08)
- b) *Questions de protocole* : Doyen du Conseil permanent (Liechtenstein), Croatie (PC.DEL/222/08), Belgique (PC.DEL/221/08)

4. Prochaine séance :

Jeudi 3 avril 2008 à 10 heures, Neuer Saal

706ème séance plénière

PC Journal No 706, point 4 de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION DE LA BIÉLORUSSIE

Monsieur le Président,

Le 6 mars 2008, le département du Trésor des États-Unis d'Amérique a adopté une décision concernant l'imposition de restrictions supplémentaires sur l'entreprise biélorusse Belneftekhim à la suite des sanctions financières et économiques appliquées le 13 novembre 2007.

Le Ministère des affaires étrangères de la République de Biélorussie souhaiterait faire la déclaration suivante en rapport avec cette décision. Je cite :

« Pendant une période d'une durée considérable, la République de Biélorussie a pris une série de mesures cohérentes et constructives pour normaliser les relations avec l'Union européenne et les États-Unis, conformément aux accords avec nos partenaires occidentaux.

Toutefois, les États-Unis d'Amérique, un des participants au dialogue, ignorant les accords antérieurs, ont violé un plan d'actions convenu visant à normaliser les relations et ont introduit des restrictions économiques supplémentaires à l'encontre d'entreprises appartenant au consortium Belneftekhim.

La partie biélorusse annonce que les mesures de rétorsion de la Biélorussie seront sévères. Nous avons déjà informé la partie américaine de leur nature. Une des mesures consistera à rappeler l'Ambassadeur de la République de Biélorussie aux États-Unis, M. Mikhail Khvostov, à Minsk pour des consultations. Dans le même temps, le Gouvernement de la République de Biélorussie demande instamment que l'Ambassadeur des États-Unis à Minsk, Mme Karen Stewart, quitte notre pays dans le même but.

La partie biélorusse souligne en particulier qu'en signant l'Acte final d'Helsinki les États-Unis d'Amérique, comme les autres États participants de l'OSCE, se sont engagés à s'abstenir en toute circonstance de tout acte de coercition économique destiné à subordonner à ses propres intérêts l'exercice par un autre État participant des droits inhérents à sa souveraineté. Les dernières mesures en date prises par l'administration américaine à l'encontre de la Biélorussie sont en contradiction directe avec cet engagement et constituent un défi lancé au autres États participants de l'OSCE.

Nous sommes une fois de plus obligés de constater que l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, qui, nous en sommes fermement convaincus, devrait servir d'instrument efficace pour défendre les droits et les intérêts de ses États participants, ne s'est pas acquittée en cette occasion de son mandat immédiat et n'a pas réagi à la violation flagrante par l'administration américaine des principes fondamentaux de l'Organisation.

La Biélorussie demande instamment que l'OSCE prenne des mesures immédiates pour faire en sorte que cet État participant se conforme dûment aux principes fondamentaux de l'Organisation et à ses engagements internationaux.

Si cela ne se produit pas, nous serons obligés de nous pencher sérieusement sur la façon dont nos relations avec cette organisation devraient être construites à l'avenir.

Les actions des États-Unis d'Amérique sont en violation flagrante du Mémorandum de 1994 par lequel les États-Unis s'engageaient, en échange du renoncement volontaire de notre pays à détenir des armes nucléaires, à respecter l'indépendance et la souveraineté de la République de Biélorussie et, en particulier, à ne pas exercer sur elle une quelconque pression économique. La Biélorussie demande instamment au Royaume-Uni et à la Fédération de Russie, en leur qualité de garants de son adhésion au Mémorandum, de prendre des mesures immédiates pour faire en sorte que les engagements énoncés dans le Mémorandum soient respectés par tous ses signataires. La République de Biélorussie fait observer que la violation par les États-Unis des dispositions du Mémorandum mine profondément la confiance placée dans les États-Unis d'Amérique en qualité de partenaire. Peut-on, après cela, leur faire confiance, en particulier sur une question aussi importante que la non-prolifération des armes nucléaires ?

Les actions des États-Unis d'Amérique suscitent également une légitime indignation car elles ont été menées nonobstant la résolution 62/183 de l'Assemblée générale des Nations Unies, qui stipule « qu'aucun État ne peut recourir ni encourager le recours à des mesures unilatérales d'ordre économique, politique ou autre pour contraindre un autre État à lui subordonner l'exercice de ses droits souverains ». En outre, la résolution 62/162 de l'Assemblée générale des Nations Unies sur les droits de l'homme et les mesures de contraintes unilatérales « demande instamment à tous les États de cesser d'adopter ou d'appliquer des mesures unilatérales contraires au droit international et à la Charte des Nations Unies et aux normes et principes régissant les relations pacifiques entre les États, en particulier les mesures de contraintes ayant des effets extraterritoriaux ».

La République de Biélorussie continuera d'être guidée dans ses activités par les principes internationaux généralement acceptés et par ses propres lois. »

Fin de citation.

Monsieur le Président,

Nous avons soulevé cette question à deux reprises dans le cadre de séances du Conseil permanent. Malheureusement, nos appels adressés à la Présidence de l'OSCE et au Conseil permanent à la suite de l'adoption par les États-Unis d'Amérique, le 13 novembre 2007, de sanctions à l'encontre de l'entreprise biélorusse Belneftekhim sont restés entièrement sans réponse.

Compte tenu des nouvelles restrictions, notre délégation demande à nouveau d'urgence à la Présidence de l'OSCE de prendre des mesures immédiates, incluant les contacts nécessaires aux niveaux appropriés dans l'administration américaine, pour remédier à cette situation inacceptable et empêcher que ne se poursuive la pratique consistant à exercer des pressions sur les relations entre États participants au moyen de sanctions économiques.

Je demande que la présente déclaration soit jointe au journal de la séance de ce jour du Conseil permanent.

Merci, Monsieur le Président.



706ème séance plénière

PC Journal No 706, point 7 de l'ordre du jour

DÉCLARATION DU PRÉSIDENT

Le thème et les dates du Séminaire sur la dimension humaine à Varsovie (décision du CP No 840), les dates de la Réunion sur la mise en œuvre des engagements concernant la dimension humaine (décision du CP No 841) et les thèmes pour la deuxième partie de la Réunion sur la mise en œuvre des engagements concernant la dimension humaine (décision du CP No 842) ayant été adoptés, je souhaiterais faire la déclaration suivante, qui sera annexée au journal de ce jour.

Conformément à la décision du Conseil permanent relative aux modalités des réunions de l'OSCE sur les questions concernant la dimension humaine (décision du CP No 476) du 23 mai 2002, la Présidence tient à informer les États participants qu'elle organisera les réunions supplémentaires sur la dimension humaine de la manière suivante :

- La première Réunion supplémentaire sur la dimension humaine se tiendra sur le thème « Le rôle des institutions nationales antidiscrimination dans la lutte contre le racisme et la xénophobie, en ce qui concerne en particulier les personnes appartenant à des minorités nationales et les migrants », les 29 et 30 mai 2008 ;
- La deuxième Réunion supplémentaire sur la dimension humaine sera consacrée au thème « Politiques viables pour l'intégration des Roms et des Sintis », les 10 et 11 juillet 2008 ;
- La troisième Réunion supplémentaire sur la dimension humaine se tiendra sur le thème « Légifération démocratique », les 6 et 7 novembre 2008.

La Présidence distribuera en outre un calendrier annuel général de toutes les manifestations de l'OSCE concernant la dimension humaine, notamment des réunions sur la mise en œuvre des engagements concernant la dimension humaine, des réunions supplémentaires sur la dimension humaine, du Séminaire sur la dimension humaine et d'autres réunions pertinentes, en application de la décision du CP relative aux modalités des réunions de l'OSCE sur les questions concernant la dimension humaine. La Présidence a déjà distribué un non-document sur la voie à suivre pour procéder à une concertation sur les questions électorales (CIO.GAL/31/08, du 13 février 2008). La Présidence souhaite informer les délégations que le Séminaire du Président en exercice sur les questions électorales aura lieu les 21 et 22 juillet.

La Présidence a également pris note des propositions de certains États participants sur la conduite de nouvelles discussions au sujet des modalités des réunions concernant la dimension humaine. Ainsi qu'il est stipulé dans la décision du CP No 476 du 23 mai 2002, « le Conseil permanent peut décider, compte tenu de l'expérience acquise, de procéder à des ajustements supplémentaires des dispositions énoncées dans les annexes, de manière à accroître encore l'efficacité et l'attrait des réunions sur la dimension humaine ». La Présidence a l'intention de faciliter de telles discussions dans une instance appropriée cette année sur la base de propositions éventuelles d'États participants.



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Conseil permanent

PC.JOUR/706

13 mars 2008

Annexe 3

FRANÇAIS

Original : RUSSE

706ème séance plénière

PC Journal No 706, point 7 de l'ordre du jour

DÉCLARATION
DE LA DÉLÉGATION DE LA FÉDÉRATION DE RUSSIE
(ÉGALEMENT AU NOM DE LA BIÉLORUSSIE)

À propos de l'approbation des décisions du Conseil permanent sur les thèmes et les dates de la Réunion sur la mise en œuvre des engagements concernant la dimension humaine et du Séminaire sur la dimension humaine, et compte tenu également de la déclaration de la Présidence sur d'autres manifestations dans le cadre de cette dimension en 2008, nous tenons à faire la déclaration qui suit.

Aujourd'hui, le Conseil permanent a adopté des décisions concernant deux manifestations de l'OSCE dans le domaine de la dimension humaine. Les thèmes et les dates de trois autres réunions – les Réunions supplémentaires sur la dimension humaine – ont été mentionnés dans la déclaration de la Présidence, qui n'est pas une décision consensuelle des États.

La République de Biélorussie et la Fédération de Russie considèrent que les thèmes, les dates et le lieu ainsi que l'ordre du jour, le calendrier et les modalités d'organisation des Réunions supplémentaires sur la dimension humaine devraient être approuvés par une décision du Conseil permanent, comme stipulé au paragraphe VI A)2 des Règles de procédure de l'OSCE.

Conformément au paragraphe VI B)1 de ces Règles, les manifestations tenues sans une telle décision ne peuvent pas être dénommées « réunion de l'OSCE ». Elles appartiennent à la catégorie des réunions en rapport avec l'OSCE tenues par la Présidence ou une structure exécutive de l'Organisation et, par conséquent, ne devraient pas être financées au moyen du Budget unifié de l'OSCE.

Nous nous appuyerons sur ces règles dans le cadre de notre travail dans la dimension humaine et au cours des discussions budgétaires.

La République de Biélorussie et la Fédération de Russie sont prêtes à participer au débat sur la modification des modalités des manifestations organisées dans le cadre de la dimension humaine, comme l'a proposé la Présidence, en vue d'aligner ces modalités sur les Règles de procédure de l'OSCE, d'éliminer les contradictions et les irrégularités qui se sont

accumulées, notamment en ce qui concerne leur durée et leur contenu, ainsi que d'accroître l'efficacité de ces manifestations.

Nous ne doutons pas que ces modalités seront modifiées avant que ne débutent les consultations relatives aux réunions sur la dimension humaine prévues en 2009.

Nous demandons que la présente déclaration soit annexée au journal de la séance de ce jour du Conseil permanent.



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Conseil permanent

PC.DEC/840
13 mars 2008

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

706ème séance plénière
PC Journal No 706, point 5 de l'ordre du jour

DÉCISION No 840
THÈME ET DATES DU SÉMINAIRE
SUR LA DIMENSION HUMAINE À VARSOVIE

Le Conseil permanent,

Ayant examiné les conclusions de la Réunion de l'OSCE de 2007 sur la mise en œuvre des engagements concernant la dimension humaine,

Décide que le prochain Séminaire sur la dimension humaine se tiendra à Varsovie du 14 au 16 mai 2008 sur le thème suivant : « Justice constitutionnelle » ;

Charge le BIDDH d'élaborer l'ordre du jour et les modalités du Séminaire.



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Conseil permanent

PC.DEC/841
13 mars 2008

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

706ème séance plénière

PC Journal No 706, point 6 de l'ordre du jour

DÉCISION No 841
DATES DE LA RÉUNION SUR LA MISE EN ŒUVRE
DES ENGAGEMENTS CONCERNANT LA DIMENSION HUMAINE

Le Conseil permanent,

Décide que la Réunion sur la mise en œuvre des engagements concernant la dimension humaine se tiendra à Varsovie du 29 septembre au 10 octobre 2008.



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Conseil permanent

PC.DEC/842
13 mars 2008

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

706ème séance plénière

PC Journal No 706, point 7 de l'ordre du jour

DÉCISION No 842
THÈMES POUR LA DEUXIÈME PARTIE DE LA RÉUNION
SUR LA MISE EN ŒUVRE DES ENGAGEMENTS
CONCERNANT LA DIMENSION HUMAINE

Le Conseil permanent,

Rappelant sa Décision No 476 (PC.DEC/476) du 23 mai 2002 concernant les modalités des réunions de l'OSCE sur les questions relatives à la dimension humaine,

Décide de retenir les thèmes « Ciblage sur l'identification, l'assistance et l'accès à la justice pour les victimes de la traite », « Éducation et sensibilisation dans la promotion des droits de l'homme » et « Liberté de religion ou de conviction » pour la deuxième partie de la Réunion de 2008 sur la mise en œuvre des engagements concernant la dimension humaine.



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Conseil permanent

PC.DEC/843
13 mars 2008

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

706ème séance plénière

PC Journal No 706, point 8 de l'ordre du jour

DÉCISION No 843
DATES DE LA CONFÉRENCE D'EXPERTS DE L'OSCE
SUR LA COOPÉRATION INTERNATIONALE POUR LUTTER
CONTRE LE TRAFIC DE DROGUES ILLICITES
ET DE PRÉCURSEURS CHIMIQUES

Le Conseil permanent,

Tenant compte de sa Décision No 813 sur la lutte contre la menace des drogues illicites, qui a été approuvée par la Décision No 4/07 du Conseil ministériel à Madrid,

Décide que la Conférence d'experts de l'OSCE sur la coopération internationale pour lutter contre le trafic de drogues illicites et de précurseurs chimiques se tiendra à Vienne les 17 et 18 juillet 2008.



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Conseil permanent

PC.DEC/844
13 mars 2008

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

706ème séance plénière

PC Journal No 706, point 9 de l'ordre du jour

DÉCISION No. 844
RÉVISION DE FIN D'ANNÉE DU BUDGET UNIFIÉ
DE L'OSCE DE 2007

Le Conseil permanent,

Ayant examiné les propositions présentées par le Secrétaire général dans le document PC.ACMF/19/08 du 7 mars 2008,

Approuve les révisions, telles qu'elles figurent en annexe, pour les fonds, programmes principaux et programmes de la révision de fin d'année du Budget unifié de l'OSCE de 2007.

RÉVISION DE FIN D'ANNÉE DU BUDGET UNIFIÉ DE 2007

Fonds	Budget révisé de 2007(PC.DEC/780, 811 et 828)	Transferts conf. à l'Article 3.02(b) du Règlement financier	Budget révisé après transferts (au 7 mars 2008)	Augmentations/ (réductions) proposées du budget	Projet de budget après révision de fin d'année
Programme principal Programme	a	b	c = a + b	d	e = c + d
<u>I. FONDS RELATIFS AU SECRETARIAT ET AUX INSTITUTIONS</u>					
<u>Secrétariat</u>					
Secrétaire général et services centraux					
Direction exécutive	1 124 400	0	1 124 400	0	1 124 400
Gestion de la sécurité	406 000	0	406 000	0	406 000
Coopération extérieure	669 500	0	669 500	0	669 500
Services juridiques	454 800	0	454 800	0	454 800
Presse et information	1 160 500	0	1 160 500	(14 200)	1 146 300
Questions de parité des sexes	<u>259 400</u>	<u>0</u>	<u>259 400</u>	<u>0</u>	<u>259 400</u>
Total	4 074 600	0	4 074 600	(14 200)	4 060 400
Président en exercice					
Missions de courte durée, déplacements du Président en exercice et de ses représentants personnels					
	300 000	3 800	303 800	0	303 800
Comité consultatif de gestion et finances					
	15 000	0	15 000	(5 200)	9 800
Jury	65 000	(3 800)	61 200	(50 000)	11 200
Comité d'audit	50 000	0	50 000	(30 700)	19 300
Vérificateurs extérieurs	<u>100 000</u>	<u>0</u>	<u>100 000</u>	<u>0</u>	<u>100 000</u>
Total	530 000	0	530 000	(85 900)	444 100
Contrôle interne					
contrôle interne	<u>1 177 600</u>	<u>0</u>	<u>1 177 600</u>	<u>0</u>	<u>1 177 600</u>
Total	1 177 600	0	1 177 600	0	1 177 600
Questions stratégiques de police					
Unité pour les questions stratégiques de police					
	<u>954 600</u>	<u>0</u>	<u>954 600</u>	<u>(71 900)</u>	<u>882 700</u>
Total	954 600	0	954 600	(71 900)	882 700

RÉVISION DE FIN D'ANNÉE DU BUDGET UNIFIÉ DE 2007 (suite)

Fonds	Budget révisé	Transferts	Budget révisé	Augmen-	Projet de
Programme principal	de	conf. à	après	tations/	budget
Programme	2007(PC.DEC/	l'Article	transferts	(réductions)	après
	780, 811 et	3.02(b) du	(au 7 mars	proposées	révision de
	828)	Règlement	2008)	du budget	fin d'année
	a	b	c = a + b	d	e = c + d
Bureau du Représentant spécial/Coordonnateur pour la lutte contre la traite des êtres humains					
Bureau du Représentant spécial/Coordonnateur pour la lutte contre la traite des êtres humains	<u>811 000</u>	<u>0</u>	<u>811 000</u>	<u>(9 200)</u>	<u>801 800</u>
Total	811 000	0	811 000	(9 200)	801 800
Unité d'action contre le terrorisme					
Action contre le terrorisme	<u>740 000</u>	<u>0</u>	<u>740 000</u>	<u>(19 200)</u>	<u>720 800</u>
Total	740 000	0	740 000	(19 200)	720 800
Activités liées aux aspects économiques et environnementaux de la sécurité					
Coordonnateur des activités économiques et environnementales de l'OSCE	1 372 400	0	1 372 400	(59 900)	1 312 500
Forum économique et environnemental	<u>483 400</u>	<u>0</u>	<u>483 400</u>	<u>0</u>	<u>483 400</u>
Total	1 855 800	0	1 855 800	(59 900)	1 795 900
Prévention des conflits					
Direction et administration du CPC	377 000	0	377 000	0	377 000
Service d'appui à la politique générale	784 400	12 000	796 400	0	796 400
Service des opérations	859 700	(12 000)	847 700	(55 000)	792 700
Unité d'appui à la programmation et à l'évaluation	250 400	0	250 400	0	250 400
Présidence du FCS	32 100	0	32 100	(6 300)	25 800
Appui au FCS	498 100	7 400	505 500	0	505 500
Réseau de communications	<u>546 700</u>	<u>(7 400)</u>	<u>539 300</u>	<u>(97 800)</u>	<u>441 500</u>
Total	3 348 400	0	3 348 400	(159 100)	3 189 300
Gestion des ressources humaines					
Direction et administration des ressources humaines	374 500	0	374 500	(43 900)	330 600
Gestion du personnel	848 600	6 600	855 200	0	855 200
Recrutement	605 000	(6 600)	598 400	(46 300)	552 100
Section de la formation	<u>1 178 800</u>	<u>0</u>	<u>1 178 800</u>	<u>(40 800)</u>	<u>1 138 000</u>
Total	3 006 900	0	3 006 900	(131 000)	2 875 900

RÉVISION DE FIN D'ANNÉE DU BUDGET UNIFIÉ DE 2007 (suite)

Fonds Programme principal Programme	Budget révisé de 2007(PC.DEC/ 780, 811 et 828)	Transferts conf. à l'Article 3.02(b) du Règlement financier	Budget révisé après transferts (au 7 mars 2008)	Augmen- tations/ (réductions) proposées du budget	Projet de budget après révision de fin d'année
	a	b	c = a + b	d	e = c + d
Département de l'administration et des finances					
Services de conférence et services linguistiques	4 975 500	300	4 975 800	0	4 975 800
Direction et administration du Département de l'administration et des finances	317 200	(11 600)	305 600	0	305 600
Conformité, systèmes et appui financiers	296 800	(4 000)	292 800	0	292 800
Service des finances	1 223 400	6 500	1 229 900	0	1 229 900
Services en matière de technologies de l'information et des communications	3 554 600	9 000	3 563 600	0	3 563 600
Service d'appui aux missions	1 467 000	0	1 467 000	0	1 467 000
Dépenses opérationnelles communes du Secrétariat	2 131 700	31 000	2 162 700	0	2 162 700
Bureau de Prague	<u>403 500</u>	<u>(31 200)</u>	<u>372 300</u>	<u>0</u>	<u>372 300</u>
Total	14 369 700	0	14 369 700	0	14 369 700
Total, Secrétariat	30 868 600	0	30 868 600	(550 400)	30 318 200
<u>Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme</u>					
Direction et politique générale	1 321 600	0	1 321 600	(110 000)	1 211 600
Unité de la gestion des fonds	1 556 000	0	1 556 000	(90 000)	1 466 000
Dépenses opérationnelles communes	818 900	0	818 900	0	818 900
Réunions sur la dimension humaine	788 000	0	788 000	(140 000)	648 000
Démocratisation	1 330 700	0	1 330 700	(110 000)	1 220 700
Droits de l'homme	1 076 100	0	1 076 100	(30 000)	1 046 100
Élections	6 529 800	0	6 529 800	(270 000)	6 259 800
Tolérance et non-discrimination	1 085 600	0	1 085 600	0	1 085 600
Questions concernant les Roms et les Sintis	<u>433 200</u>	<u>0</u>	<u>433 200</u>	<u>(100 000)</u>	<u>333 200</u>
Total	14 939 900	0	14 939 900	(850 000)	14 089 900
<u>Haut Commissaire pour les minorités nationales</u>					
Bureau du haut Commissaire	1 508 400	30 000	1 538 400	1 000	1 539 400
Unité de la gestion des fonds	316 300	2 000	318 300	1 000	319 300
Dépenses opérationnelles communes	182 500	(2 000)	180 500	(19 000)	161 500
Activités de prévention des conflits	<u>845 600</u>	<u>(30 000)</u>	<u>815 600</u>	<u>(20 000)</u>	<u>795 600</u>
Total	2 852 800	0	2 852 800	(37 000)	2 815 800

RÉVISION DE FIN D'ANNÉE DU BUDGET UNIFIÉ DE 2007 (suite)

Fonds Programme principal Programme	Budget révisé de 2007(PC.DEC/ 780, 811 et 828)	Transferts conf. à l'Article 3.02(b) du Règlement financier	Budget révisé après transferts (au 7 mars 2008)	Augmen- tations/ (réductions) proposées du budget	Projet de budget après révision de fin d'année
	a	b	c = a + b	d	e = c + d
<u>Représentant pour la liberté des médias</u>					
Bureau du Représentant	572 200	0	572 200	0	572 200
Liberté des médias	<u>688 000</u>	<u>0</u>	<u>688 000</u>	<u>0</u>	<u>688 000</u>
Total	1 260 200	0	1 260 200	0	1 260 200
Total, fonds relatifs au Secrétariat et aux institutions	49 921 500	0	49 921 500	(1 437 400)	48 484 100
<u>II. FONDS RELATIFS AUX OPÉRATIONS DE TERRAIN DE L'OSCE</u>					
Europe du Sud-Est					
<u>Mission au Kosovo</u>					
Bureau du chef de Mission	5 286 200	109 000	5 395 200	0	5 395 200
Unité de la gestion des fonds	4 638 200	210 000	4 848 200	0	4 848 200
Dépenses opérationnelles communes	6 535 200	(621 000)	5 914 200	(396 500)	5 517 700
Sécurité et sûreté publique	2 365 600	(133 000)	2 232 600	(11 700)	2 220 900
Bonne gouvernance et institutions démocratiques	4 263 500	375 000	4 638 500	0	4 638 500
Droits de l'homme, décentralisation et communautés	<u>8 191 100</u>	<u>60 000</u>	<u>8 251 100</u>	<u>0</u>	<u>8 251 100</u>
Total	31 279 800	0	31 279 800	(408 200)	30 871 600
Renforcement du Secrétariat	3 089 500	0	3 089 500	0	3 089 500
Renforcement du BIDDH	269 100	0	269 100	(44 900)	224 200
Total général	34 638 400	0	34 638 400	(453 100)	34 185 300
<u>Tâches en Bosnie-Herzégovine</u>					
Bureau du chef de Mission	2 349 100	22 000	2 371 100	0	2 371 100
Unité de la gestion des fonds	1 851 600	128 000	1 979 600	0	1 979 600
Dépenses opérationnelles communes	3 871 200	(70 000)	3 801 200	0	3 801 200
Coopération en matière de sécurité	776 900	0	776 900	(13 700)	763 200
Droits de l'homme et état de droit	2 942 100	0	2 942 100	(67 000)	2 875 100
Éducation	1 610 600	(40 000)	1 570 600	(9 000)	1 561 600
Démocratisation	<u>3 179 500</u>	<u>(40 000)</u>	<u>3 139 500</u>	<u>(40 500)</u>	<u>3 099 000</u>
Total	16 581 000	0	16 581 000	(130 200)	16 450 800

RÉVISION DE FIN D'ANNÉE DU BUDGET UNIFIÉ DE 2007 (suite)

Fonds Programme principal Programme	Budget révisé de 2007(PC.DEC/ 780, 811 et 828)	Transferts conf. à l'Article 3.02(b) du Règlement financier	Budget révisé après transferts (au 7 mars 2008)	Augmen- tations/ (réductions) proposées du budget	Projet de budget après révision de fin d'année
	a	b	c = a + b	d	e = c + d
Stabilisation régionale/limitation des armements					
Mise en œuvre de l' Article IV	<u>219 400</u>	<u>0</u>	<u>219 400</u>	<u>(12 000)</u>	<u>207 400</u>
Total, stabilisation régionale/limitation des armements	219 400	0	219 400	(12 000)	207 400
Renforcement du Secrétariat	1 143 800	0	1 143 800	1 200	1 145 000
Total général	17 944 200	0	17 944 200	(141 000)	17 803 200
Mission en Croatie					
Bureau du chef de Mission	981 000	12 000	993 000	0	993 000
Unité de la gestion des fonds	1 023 600	77 000	1 100 600	0	1 100 600
Dépenses opérationnelles communes	1 538 300	(31 000)	1 507 300	0	1 507 300
État de droit (y compris la police)	1 722 400	(11 000)	1 711 400	0	1 711 400
Retour et intégration	<u>1 849 800</u>	<u>(47 000)</u>	<u>1 802 800</u>	<u>0</u>	<u>1 802 800</u>
Total	7 115 100	0	7 115 100	0	7 115 100
Renforcement du Secrétariat	208 900	0	208 900	(1 200)	207 700
Total général	7 324 000	0	7 324 000	(1 200)	7 322 800
Mission en Serbie					
Bureau du chef de Mission	921 300	7 300	928 600	(6 500)	922 100
Unité de la gestion des fonds	712 000	0	712 000	(2 100)	709 900
Dépenses opérationnelles communes	1 502 400	3 000	1 505 400	(27 800)	1 477 600
Questions de police	1 677 500	(10 000)	1 667 500	(13 200)	1 654 300
Questions économiques et environnementales	263 800	6 700	270 500	0	270 500
Démocratisation	975 800	0	975 800	(13 300)	962 500
Médias	414 900	0	414 900	(400)	414 500
État de droit et droits de l'homme	<u>1 039 800</u>	<u>(7 000)</u>	<u>1 032 800</u>	<u>(21 000)</u>	<u>1 011 800</u>
Total	7 507 500	0	7 507 500	(84 300)	7 423 200
Présence en Albanie					
Bureau du chef de Mission	920 100	7 800	927 900	0	927 900
Unité de la gestion des fonds	441 200	32 800	474 000	0	474 000
Dépenses opérationnelles communes	1 065 500	(4 600)	1 060 900	(1 000)	1 059 900
Coopération en matière de sécurité	248 200	3 500	251 700	0	251 700

RÉVISION DE FIN D'ANNÉE DU BUDGET UNIFIÉ DE 2007 (suite)

Fonds Programme principal Programme	Budget révisé de 2007(PC.DEC/ 780, 811 et 828)	Transferts conf. à l'Article 3.02(b) du Règlement financier	Budget révisé après transferts (au 7 mars 2008)	Augmen- tations/ (réductions) proposées du budget	Projet de budget après révision de fin d'année
	a	b	c = a + b	d	e = c + d
Gouvernance dans les questions économiques et environnementales	326 200	(15 200)	311 000	0	311 000
Activités liées à la dimension humaine	<u>725 400</u>	<u>(24 300)</u>	<u>701 100</u>	<u>1 000</u>	<u>702 100</u>
Total	3 726 600	0	3 726 600	0	3 726 600
<u>Mission de contrôle à Skopje chargée d'éviter le débordement du conflit</u>					
Bureau du chef de Mission	1 322 500	78 000	1 400 500	0	1 400 500
Unité de la gestion des fonds	1 208 500	35 400	1 243 900	0	1 243 900
Dépenses opérationnelles communes	1 979 800	(158 900)	1 820 900	0	1 820 900
Renforcement de la confiance	847 700	48 200	895 900	0	895 900
Perfectionnement de la police	1 918 600	(28 400)	1 890 200	0	1 890 200
Développement des médias	262 200	5 000	267 200	0	267 200
État de droit	1 657 000	16 700	1 673 700	0	1 673 700
Appui à l'administration publique	<u>589 900</u>	<u>4 000</u>	<u>593 900</u>	<u>0</u>	<u>593 900</u>
Total	9 786 200	0	9 786 200	0	9 786 200
Renforcement du Secrétariat	162 500	0	162 500	0	162 500
Total général	9 948 700	0	9 948 700	0	9 948 700
<u>Mission au Monténégro</u>					
Bureau du chef de Mission	313 100	4 300	317 400	0	317 400
Unité de la gestion des fonds	221 400	(3 300)	218 100	(14 000)	204 100
Dépenses opérationnelles communes	474 600	(5 000)	469 600	0	469 600
Questions de police	447 600	(4 000)	443 600	(9 500)	434 100
Questions économiques et environnementales	66 500	4 000	70 500	(1 500)	69 000
Démocratisation	327 700	4 000	331 700	(5 000)	326 700
Médias	113 200	0	113 200	(9 000)	104 200
État de droit et droits de l'homme	<u>236 800</u>	<u>0</u>	<u>236 800</u>	<u>(7 000)</u>	<u>229 800</u>
Total	2 200 900	0	2 200 900	(46 000)	2 154 900
Total, Europe du Sud-Est	83 290 300	0	83 290 300	(725 600)	82 564 700
EUROPE ORIENTALE					
<u>Mission en Moldavie</u>					
Bureau du chef de Mission	341 700	0	341 700	0	341 700
Unité de la gestion des fonds	169 400	(1 500)	167 900	0	167 900

RÉVISION DE FIN D'ANNÉE DU BUDGET UNIFIÉ DE 2007 (suite)

Fonds Programme principal Programme	Budget révisé de 2007(PC.DEC/ 780, 811 et 828)	Transferts conf. à l'Article 3.02(b) du Règlement financier	Budget révisé après transferts (au 7 mars 2008)	Augmen- tations/ (réductions) proposées du budget	Projet de budget après révision de fin d'année
	a	b	c = a + b	d	e = c + d
Dépenses opérationnelles communes	460 800	18 500	479 300	0	479 300
Prévention/règlement des conflits	388 200	(6 100)	382 100	0	382 100
Observation des droits de l'homme/démocratisation	267 500	(2 700)	264 800	0	264 800
Lutte contre la traite/questions de parité	<u>241 200</u>	<u>(8 200)</u>	<u>233 000</u>	<u>0</u>	<u>233 000</u>
Total	1 868 800	0	1 868 800	0	1 868 800
<u>Coordonnateur des projets en Ukraine</u>					
Bureau du chef de Mission	143 300	(3 400)	139 900	3 000	142 900
Unité de la gestion des fonds	200 500	10 000	210 500	(3 000)	207 500
Dépenses opérationnelles communes	247 300	24 600	271 900	0	271 900
Démocratisation et bonne gouvernance	214 000	21 300	235 300	0	235 300
État de droit et droits de l'homme	804 400	0	804 400	(77 000)	727 400
Projets économiques, environnementaux et politico-militaires	<u>858 300</u>	<u>(52 500)</u>	<u>805 800</u>	<u>(7 000)</u>	<u>798 800</u>
Total	2 467 800	0	2 467 800	(84 000)	2 383 800
<u>Bureau de Minsk</u>					
Bureau du chef de Mission	215 300	0	215 300	(26 900)	188 400
Unité de la gestion des fonds	134 900	0	134 900	(15 500)	119 400
Dépenses opérationnelles communes	191 400	(1 500)	189 900	(43 700)	146 200
Activités économiques et environnementales	179 300	0	179 300	(13 400)	165 900
Renforcement des institutions, état de droit et société civile	<u>176 600</u>	<u>1 500</u>	<u>178 100</u>	<u>(18 100)</u>	<u>160 000</u>
Total	897 500	0	897 500	(117 600)	779 900
<u>Représentant auprès de la Commission mixte russo-lettonne sur les militaires à la retraite</u>					
Bureau du chef de Mission	<u>9 600</u>	<u>0</u>	<u>9 600</u>	<u>(5 700)</u>	<u>3 900</u>
Total	9 600	0	9 600	(5 700)	3 900
Total, Europe orientale	5 243 700	0	5 243 700	(207 300)	5 036 400

RÉVISION DE FIN D'ANNÉE DU BUDGET UNIFIÉ DE 2007 (suite)

Fonds Programme principal Programme	Budget révisé de 2007(PC.DEC/ 780, 811 et 828)	Transferts conf. à l'Article 3.02(b) du Règlement financier	Budget révisé après transferts (au 7 mars 2008)	Augmen- tations/ (réductions) proposées du budget	Projet de budget après révision de fin d'année
	a	b	c = a + b	d	e = c + d
CAUCASE					
<u>Mission en Géorgie</u>					
Bureau du chef de Mission	2 005 400	(15 000)	1 990 400	(157 800)	1 832 600
Unité de la gestion des fonds	1 158 100	0	1 158 100	(137 500)	1 020 600
Dépenses opérationnelles communes	2 301 600	0	2 301 600	(205 600)	2 096 000
Aspects politico-militaires de la sécurité et activités de police	1 421 000	0	1 421 000	(88 300)	1 332 700
Programme de renforcement des capacités	1 476 800	0	1 476 800	(247 700)	1 229 100
Activités économiques et environnementales	432 500	15 000	447 500	(5 200)	442 300
Activités liées à la dimension humaine	<u>1 310 800</u>	<u>0</u>	<u>1 310 800</u>	<u>(46 900)</u>	<u>1 263 900</u>
Total	10 106 200	0	10 106 200	(889 000)	9 217 200
<u>Bureau d'Erevan</u>					
Bureau du chef de Mission	211 600	0	211 600	0	211 600
Unité de la gestion des fonds	172 800	0	172 800	(14 100)	158 700
Dépenses opérationnelles communes	320 900	(22 000)	298 900	(18 000)	280 900
Activités politico-militaires	464 100	6 000	470 100	0	470 100
Activités économiques et environnementales	422 200	4 000	426 200	0	426 200
Démocratisation	218 100	12 000	230 100	(3 100)	227 000
Droits de l'homme	180 600	0	180 600	(1 200)	179 400
Bonne gouvernance	<u>325 500</u>	<u>0</u>	<u>325 500</u>	<u>(2 200)</u>	<u>323 300</u>
Total	2 315 800	0	2 315 800	(38 600)	2 277 200
<u>Bureau de Bakou</u>					
Bureau du chef de Mission	168 600	0	168 600	(45 700)	122 900
Unité de la gestion des fonds	146 200	8 500	154 700	1 500	156 200
Dépenses opérationnelles communes	301 200	0	301 200	(35 800)	265 400
Activités politico-militaires	772 000	(19 000)	753 000	(116 600)	636 400
Activités économiques et environnementales	346 500	12 000	358 500	0	358 500
Démocratisation	360 500	0	360 500	(67 500)	293 000
État de droit et droits de l'homme	<u>381 500</u>	<u>(1 500)</u>	<u>380 000</u>	<u>(46 900)</u>	<u>333 100</u>
Total	2 476 500	0	2 476 500	(311 000)	2 165 500
<u>Groupe de planification de haut niveau</u>					
Bureau du chef de Mission	179 600	0	179 600	(52 500)	127 100
Total	179 600	0	179 600	(52 500)	127 100

RÉVISION DE FIN D'ANNÉE DU BUDGET UNIFIÉ DE 2007 (suite)

Fonds Programme principal Programme	Budget révisé de 2007(PC.DEC/ 780, 811 et 828)	Transferts conf. à l'Article 3.02(b) du Règlement financier	Budget révisé après transferts (au 7 mars 2008)	Augmen- tations/ (réductions) proposées du budget	Projet de budget après révision de fin d'année
	a	b	c = a + b	d	e = c + d
<u>Processus de Minsk</u>					
Bureau du chef de Mission	791 300	0	791 300	(342 300)	449 000
Total	791 300	0	791 300	(342 300)	449 000
<u>Représentant personnel du Président en exercice pour la question du conflit dont la Conférence de Minsk est saisie</u>					
Bureau du chef de Mission	566 800	(8 100)	558 700	0	558 700
Unité de la gestion des fonds	181 100	(2 200)	178 900	0	178 900
Dépenses opérationnelles communes	<u>282 100</u>	<u>10 300</u>	<u>292 400</u>	<u>0</u>	<u>292 400</u>
Total	1 030 000	0	1 030 000	0	1 030 000
Total, Caucase	16 899 400	0	16 899 400	(1 633 400)	15 266 000
ASIE CENTRALE					
<u>Centre d'Astana</u>					
Bureau du chef de Mission	231 000	(2 800)	228 200	0	228 200
Unité de la gestion des fonds	195 500	(13 800)	181 700	0	181 700
Dépenses opérationnelles communes	385 200	(7 200)	378 000	0	378 000
Activités politico-militaires	390 000	17 000	407 000	0	407 000
Activités économiques et environnementales	390 100	(9 200)	380 900	(11 300)	369 600
Activités liées à la dimension humaine	<u>390 000</u>	<u>16 000</u>	<u>406 000</u>	<u>(3 600)</u>	<u>402 400</u>
Total	1 981 800	0	1 981 800	(14 900)	1 966 900
<u>Centre d'Achgabat</u>					
Bureau du chef de Mission	247 100	0	247 100	(23 700)	223 400
Unité de la gestion des fonds	126 900	(12 000)	114 900	(3 500)	111 400
Dépenses opérationnelles communes	180 800	12 000	192 800	1 000	193 800
Prévention des conflits et renforcement de la confiance et de la sécurité	224 300	0	224 300	(1 000)	223 300
Activités économiques et environnementales	225 700	0	225 700	(111 700)	114 000
Activités liées à la dimension humaine	<u>223 600</u>	<u>0</u>	<u>223 600</u>	<u>(3 700)</u>	<u>219 900</u>
Total	1 228 400	0	1 228 400	(142 600)	1 085 800
<u>Centre de Bichkek</u>					
Bureau du chef de Mission	813 200	(18 000)	795 200	0	795 200
Unité de la gestion des fonds	256 800	(25 000)	231 800	(14 800)	217 000

RÉVISION DE FIN D'ANNÉE DU BUDGET UNIFIÉ DE 2007 (suite)

Fonds Programme principal Programme	Budget révisé de 2007(PC.DEC/ 780, 811 et 828)	Transferts conf. à l'Article 3.02(b) du Règlement financier	Budget révisé après transferts (au 7 mars 2008)	Augmen- tations/ (réductions) proposées du budget	Projet de budget après révision de fin d'année
	a	b	c = a + b	d	e = c + d
Dépenses opérationnelles communes	472 900	(5 000)	467 900	(13 900)	454 000
Activités politico-militaires	471 600	4 000	475 600	0	475 600
Activités économiques et environnementales	552 300	4 000	556 300	0	556 300
Activités liées à la dimension humaine	522 700	42 000	564 700	0	564 700
Programme de réforme de la police	<u>996 300</u>	<u>(2 000)</u>	<u>994 300</u>	<u>0</u>	<u>994 300</u>
Total	4 085 800	0	4 085 800	(28 700)	4 057 100
<u>Coordonnateur des projets en Ouzbékistan</u>					
Bureau du chef de Mission	173 800	17 000	190 800	(26 500)	164 300
Unité de la gestion des fonds	77 100	0	77 100	(20 200)	56 900
Dépenses opérationnelles communes	261 000	(17 000)	244 000	(62 900)	181 100
Activités politico-militaires	321 000	0	321 000	(69 000)	252 000
Activités économiques et environnementales	405 300	20 000	425 300	(17 100)	408 200
Activités liées à la dimension humaine	<u>373 300</u>	<u>(20 000)</u>	<u>353 300</u>	<u>(29 500)</u>	<u>323 800</u>
Total	1 611 500	0	1 611 500	(225 200)	1 386 300
<u>Centre de Douchanbé</u>					
Bureau du chef de Mission	350 500	12 000	362 500	(8 100)	354 400
Unité de la gestion des fonds	307 300	9 000	316 300	(35 400)	280 900
Dépenses opérationnelles communes	675 400	0	675 400	(30 300)	645 100
Encouragement du dialogue politique et de la sécurité ALPC et munitions conventionnelles, action contre les mines, lutte contre le terrorisme et activités liées à la sécurité	592 800	(49 000)	543 800	(21 500)	522 300
Recherche de solutions aux problèmes environnementaux – Renforcement des capacités	253 900	25 300	279 200	(1 700)	277 500
Appui au développement économique au Tadjikistan	383 200	(25 300)	357 900	(25 700)	332 200
Promotion de la démocratisation au Tadjikistan	293 100	3 000	296 100	0	296 100
Encouragement de la démocratisation des médias au Tadjikistan	370 600	0	370 600	(55 100)	315 500

RÉVISION DE FIN D'ANNÉE DU BUDGET UNIFIÉ DE 2007 (suite)

Fonds Programme principal Programme	Budget révisé de 2007(PC.DEC/ 780, 811 et 828)	Transferts conf. à l'Article 3.02(b) du Règlement financier	Budget révisé après transferts (au 7 mars 2008)	Augmen- tations/ (réductions) proposées du budget	Projet de budget après révision de fin d'année
	a	b	c = a + b	d	e = c + d
Sensibilisation à la question de la parité des sexes et égalité entre les sexes au Tadjikistan	<u>374 500</u>	<u>0</u>	<u>374 500</u>	<u>(19 300)</u>	<u>355 200</u>
Total	3 937 600	0	3 937 600	(197 100)	3 740 500
Total, Asie Centrale	12 845 100	0	12 845 100	(608 500)	12 236 600
Total, Fonds relatifs aux opérations de terrain de L'OSCE	118 278 500	0	118 278 500	(3 174 800)	115 103 700
Total, Budget unifié de L'OSCE	168 200 000	0	168 200 000	(4 612 200)	163 587 800